

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 14 MARS 2018 sous la présidence de M. PIEDNOIR, Maire
--

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé le compte de gestion de Monsieur le Receveur Municipal pour l'exercice 2017.

- Le Conseil, par 22 voix pour et 6 abstentions (Mmes VADOT, TENDRON, GUILMIN, M. KOBİ, Mme BLOUET et M. PAIRONNEAU), a approuvé le compte administratif 2017 qui s'établit comme suit (M. le Maire n'ayant pris part ni au débat, ni au vote) :

LIBELLE	ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	692 049.06 €	
Opérations de l'exercice	10 229 951.79 €	11 707 689.22 €
TOTAUX.....	10 922 000.85	11 707 689.22 €
	€	
Résultats de clôture	/	785 688.37 €
Restes à réaliser	1 332 712.80 €	1 129 832.17 €
Totaux cumulés	12 254 713.65 €	12 837 521.39€
Résultats définitifs	/	582 807.74 €

- Le Conseil a pris acte des concours en nature aux associations.

- Le Conseil, par 23 voix pour et 6 abstentions (Mmes VADOT, TENDRON, GUILMIN, M. KOBİ, Mme BLOUET et M. PAIRONNEAU), a décidé de procéder à l'affectation du résultat 2017 comme suit :

Un résultat d'exécution de fonctionnement au titre des exercices antérieurs :

Excédent : 311 828.18 €

Un résultat d'exécution de fonctionnement au titre de l'exercice écoulé :

Excédent : 414 536.87 €

Soit un résultat à affecter : **726 365.05 €**

* Capacité de financement de la section d'investissement (ligne 001 du BP 2018) hors restes à réaliser : **59 323.32 €**

* Solde des restes à réaliser en investissement : - 202 880.63 €

* Affectation obligatoire (besoins à couvrir - ligne 1068 du BP 2018) : 143 557.31 €

et de décider, d'affecter une somme de 582 807.74 € à la ligne 002 du BP 2018.

- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2018 comme suit :

- Taxe d'habitation : **16.94 %**
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **41.00 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **54.09 %**

- Le Conseil, par 23 voix pour et 6 abstentions (Mmes VADOT, TENDRON, GUILMIN, M. KOBİ, Mme BLOUET et M. PAIRONNEAU), a approuvé le budget primitif de l'année 2018 qui s'équilibre comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 8 595 747,74 €
 Dépenses et recettes d'investissement : 4 359 210,80 €

- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé de l'attribution des subventions aux associations et au C.C.A.S (montant alloué au CCAS : 282 000 €).

- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé de constituer une provision pour créances douteuses, à hauteur de 5000 €.

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé la vente d'une tondeuse pour 10 000 € et d'un camion benne pour 3 600 €.

- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé de fixer le montant du loyer mensuel d'un logement communal à 580 €.

- Le Conseil, à l'unanimité, a accordé une garantie d'un emprunt d'un montant de 300 000 €, dans une quotité à 50%, à la société IMMOBILIERE PODELIHA, pour la réhabilitation de 12 logements au quartier Bel Air.

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé les avenants aux marchés de travaux concernant la construction du Centre Technique Municipal, comme suit :

Lot	Attributaire	Montant initial du marché € HT	Montant de l'avenant n° 1 € HT	Nouveau Montant € HT	%
1 – Gros Œuvre	COCAULT	283 317,05	23 072,83	306 389,88	8,14
3 – Couverture/Bardage	SOTEBA	248 417,77	4 754,00	253 171,77	1,91
4 – Serrurerie	Ets LEBLANC	46 000,00	585,00	46 585,00	1,27
5 – Menuiseries Extérieures	OUEST SERRURERIE	18 020,00	290,00	18 310,00	1.60
7 – Cloisons/faux plafonds	3PIA	42 500,00	-790,88	41 709,12	-1,86
10 – Electricité	ATEBI	133 893,88	-314,86	133 579,02	-0,24

- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé d'attribuer les marchés de démolition et de construction de deux blocs sanitaires à l'école Jean Madeleine, comme suit :

Lot	Nature des prestations	Montant tranche ferme € HT	Montant option optionnelle n° 1 € HT	Attributaires
1	Démolition – maçonnerie – VRD	16 027,02 €	16 074,75 €	BAUMARD
2	Ossature et bardage bois	14 214,66 €	12 785,34 €	CAILLAUD BOIS
3	Étanchéité	9 968,00 €	9 968,00 €	BATITECH
4	Menuiseries extérieures et intérieures	8 554,22 €	10 066,04 €	TMA CARTIER
5	Plâtrerie – Cloisons sèches – Isolation	6 041,75 €	5 961,35 €	FOUILLET PLATRERIE
6	Plafonds suspendus	962,37 €	962,37 €	APM
7	Carrelage – Faïence	5 509,06 €	5 479,52 €	MALEINGE
8	Plomberie – Sanitaire – Chauffage	9 159,65 €	9 159,65 €	ANJOU CLIM SERVICES
9	Electricité	4 695,00 €	4 695,00 €	SEEP
10	Peinture	1 956,11 €	2 050,66 €	FOUILLET PEINTURE
TOTAL HT		77 087,84 €	77 202,68 €	

Le montant total de l'opération (offres de base) est de 154 290,52 € HT.

- Le Conseil, à la majorité (1 voix contre : M. Jacky PAIRONNEAU) a adopté le principe de solliciter une subvention auprès de la Fédération Française de Football, au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur, à hauteur de 30 000 €, pour l'opération Conotte.

- Le Conseil, à la majorité (1 voix contre : M. Jacky PAIRONNEAU) a adopté le principe de solliciter une subvention auprès de la Région des Pays de la Loire au titre du Contrat de développement Métropolitain, à hauteur de 264 000 €, pour l'opération Conotte.

- Le Conseil, à l'unanimité a approuvé l'avenant à la convention d'occupation du domaine public concernant la guinguette. Le versement de la redevance sera désormais trimestriel.

- Le Conseil, à l'unanimité a approuvé la convention concernant la mise à disposition d'un minibus en faveur de l'Office Municipal des Sports.

- Le Conseil, à l'unanimité a approuvé la convention avec la CAF, relative au versement de la prestation de service accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) périscolaire.

- Le Conseil, à l'unanimité a approuvé la convention avec Terra Botanica, relative à la revente de billets d'entrée du parc aux clients du camping municipal.

- Le Conseil, à l'unanimité a approuvé la prise de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) par Angers Loire Métropole.

- Le Conseil, à l'unanimité a approuvé le déclassement d'une bande de terrain de 27 m² située allée des Sarments et la vente de cette bande de terrain à M. HOULGARD et Mme LEGRAND.

- Le Conseil, à l'unanimité a approuvé les conventions de portage foncier avec Angers Loire Métropole pour les parcelles suivantes :

Section AK n°97, d'une superficie de 1578 m², lieudit « Le Haut Coudray »

Section AZ n°106, d'une superficie de 467 m², au 59, rue Victor Hugo

Section AZ n° 114 et 115, d'une superficie de 558 m² au total, au 57, rue Victor Hugo

- Le Conseil, à l'unanimité a approuvé le plan et règlement de formation du personnel pour la période 2018 – 2020.

- Le Conseil, à l'unanimité a approuvé la modification du tableau des effectifs du personnel municipal, comme suit :

Créations :

* deux postes d'Agent de maîtrise à temps complet au 01/04/2018

* un poste d'Adjoint technique à temps complet au 18/04/2018

Suppressions :

* deux postes d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet au 01/04/2018

Fait à MONTREUIL-JUIGNE le 21 mars 2018.

**Le Maire,
Stéphane PIEDNOIR**